

Les études du soir

lundi 19 avril 2010, par [direction](#)

Les études

sont assurées par Mmes Escalle, Mahler, Cerda et Thibault de 16 h 30 à 17 h 45.

Nous sommes autorisés à maintenir l'organisation mise en place depuis plusieurs années , à savoir :

- une étude fermée de 16 h 30 à 17 h 15

- une étude ouverte de 17 h 15 à 17 h 45 où les parents viennent récupérer les enfants dans les lieux d'étude, en sachant qu'aucun enfant n'est autorisé à sortir seul de l'étude avant 17h 45. La Mairie vous demande donc de signer le règlement et de fournir la pièce attestant ,d'une part, l'heure de récupération de l'enfant le soir à l'étude et dégageant , d'autre part, la responsabilité de la Ville entre cette heure de récupération et 17 h 45 , heure de la fin de l'étude arrêtée par la Ville.

C'est pourquoi vous signez chaque soir au moment où vous récupérez votre enfant.